

DECISION n° 2024-089

**Portant autorisation d'ester en justice dans le recours en annulation n°2404634-8
introduit devant le Tribunal Administratif de Marseille par Monsieur Robert ROMAN**

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

VU la délibération n° 2020-017 du 23 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU la requête introductive d'instance de Monsieur Robert ROMAN enregistrée auprès du Greffe du Tribunal Administratif de Marseille le 08 mai 2024, demandant l'annulation de la décision implicite de rejet concernant la demande d'abrogation de l'arrêté municipal PM 14/008 du 22 janvier 2014 ;

CONSIDERANT qu'il est opportun que Maître PARRACONE, avocat, défende les intérêts de la Commune dans ce recours en annulation,

DECIDE

Article 1.- De désigner Maître Ollivier PARRACONE – SELARL PARRACONE AVOCATS PROVENCE ayant ses principaux intérêts situés 120 avenue Napoléon Bonaparte – 13100 Aix-en-Provence, pour représenter la Ville dans le recours en annulation susvisé qui l'oppose à Monsieur Robert ROMAN.

Article 2.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Article 3.- La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Marseille.

Fait à Lambesc, le 15 mai 2024



Bernard RAMOND
Maire de Lambesc
Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence

